

02 JUIN 2005

CIBLE DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 872,00 euros
Siège social : Route de Bessan
Centre Commercial Béziers 2
34500 BEZIERS
423405000 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 mars 2005

L'an 2005,

Le 21 mars,

A 8 heures,

Les associés de CIBLE DIFFUSION, société à responsabilité limitée au capital de 35 872,00 euros, divisé en 304 parts de 118 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Martine FRONTERA, propriétaire de 243 parts sociales,
Monsieur Gilles BARDY, propriétaire de 61 parts sociales,
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine FRONTERA, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR



- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame Martine FRONTERA expose aux associés qu'il conviendrait de nommer un co-gérant et leur demande de bien vouloir en nommer un.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant associé, à compter du 1^{er} avril 2005, Monsieur Gilles BARDY, demeurant Mas les Trompilles, CR 113, Route de Maureilhan, 34500 Béziers, pour une durée illimitée.

Sa rémunération sera fixée lors d'une assemblée ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles BARDY déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé.



Madame M. FRONTERA

Monsieur G.BARDY

Bon pour acceptation
de fonctions de gérant

